

## A Marseille, une enquête judiciaire ouvre tous les placards de la gestion Gaudin

PAR LOUISE FESSARD ET BENOIT GILLES (MARSACTU)  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 6 AVRIL 2018

Depuis plus d'un an, la Ville de Marseille est secouée par l'avancée d'une enquête préliminaire désormais pilotée par le parquet national



La direction générale du personnel a été perquisitionnée par les gendarmes le 30 janvier 2018.

financier autour de la gestion de ses ressources humaines. Marsactu et Mediapart reviennent sur la genèse de cette affaire et ce qu'elle raconte d'un système municipal à bout de souffle.

À contempler le panorama depuis l'ancienne batterie militaire du Mont-Rose à l'entrée du parc national des Calanques, difficile d'imaginer quel est le point de départ d'une affaire qui obscurcit le dernier mandat de Jean-Claude Gaudin, maire (LR) de Marseille depuis 1995. Depuis fin octobre 2017, le parquet national financier mène une enquête préliminaire pour « faux, usage de faux et détournement de fonds publics » portant sur le fonctionnement de plusieurs services municipaux. Cette enquête, ouverte à l'origine par le parquet de Marseille, a démarré au sein du Samu social marseillais, un service municipal qui, depuis le début des années 2000, vient en aide aux sans-abri. De

manière presque fortuite, son point de départ coïncide avec ce site en promontoire qui offre une vue à 360 degrés sur la ville et ses célèbres calanques.



Vue sur Marseille depuis le Mont-Rose au sud de la ville. © LF

Propriété de l'armée, le site du Mont-Rose fait partie des biens que l'État cherche à vendre depuis plus d'une décennie. Comme pour d'autres sites militaires désaffectés à Marseille, la Ville assure sa gestion et deviendra propriétaire **dès qu'un projet sera arrêté**. En attendant, les bâtiments, qui voient passer randonneurs, tagueurs, amoureux, trafiquants de drogues et simples curieux, sont **régulièrement squattés**. Depuis 2011, un agent municipal du Samu social, logé sur place, est chargé de les surveiller. Pourquoi un service d'action sociale a-t-il confié cette mission de gardiennage à un de ses agents ? Pourquoi le site n'apparaît-il pas dans la liste des logements de fonction municipaux et aucune fiche de poste n'est-elle disponible ? Sollicitée sur ces bizarreries, la Ville n'a pas répondu à nos questions.

« Si les choses avaient été faites dans les règles, il aurait fallu trois agents pour assurer une surveillance 24 h sur 24 ou une entreprise de gardiennage, dit Bernard Hini, avocat de l'agent. Mais l'administration a voulu faire des économies. Mon client a été astreint à travail d'esclave 24 h sur 24 sans congé. »

Lorsque ce dernier a tenté de prendre pour la première fois des congés, il se serait vu répondre par la direction générale du personnel (DGP) que ceux-ci avaient déjà été intégralement soldés. « Au Samu social, on lui a remis un document soi-disant signé de sa main, ce qu'il conteste, montrant que son solde de congés était épuisé », explique son avocat. Après avoir tenté en vain de faire valoir ses droits auprès de l'administration, l'agent a, selon M<sup>e</sup> Bernard Hini, déposé plainte le 4 décembre 2014 contre X pour faux

et usage de faux par agent chargé d'une mission de service public, auprès du procureur de la République de Marseille.

En parallèle, l'agent a déposé un recours devant le tribunal administratif pour des heures supplémentaires non rémunérées et un arriéré de « 228 jours de congés ». « Il a été entendu par la gendarmerie quelques mois après, puis plus de nouvelles jusqu'à la perquisition du Samu social en janvier 2017 », dit son avocat.



À l'entrée du site du Mont-Rose, la Ville a fait clôturer le site après les demandes du gardien. © LF

Le 19 janvier 2017, la section de recherche de la gendarmerie débarque au siège du Samu social. Ils y saisissent plusieurs documents liés au temps de travail des quelque 80 agents du service et entendent son directeur et ses adjoints. Ils s'intéressent notamment au système qui permet à ces agents d'assurer des maraudes 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. En conseil municipal, le 7 février, le maire de Marseille assure depuis son perchoir que « si d'aventure il y avait quelque chose d'anormal, nous le sanctionnerions. Et jusqu'à présent, nous ne le savions pas ».

Les 19 agents entendus par la gendarmerie font état d'un décalage entre les plannings du service et ceux déclarés à la direction générale du personnel, auxquels les confrontent les enquêteurs. Ces derniers découvrent que la plupart travaillaient en fait une semaine sur deux, jours fériés, congés et week-ends compris.

Les agents affirment que cette situation était connue de tous, y compris de la médecine du travail et de la direction des ressources humaines. « Dans les services municipaux, ça se savait : on envoyait au Samu social les agents qui avaient besoin d'un rythme de travail d'une semaine sur deux », confirme Luc Bedrossian, délégué CFE-CGC à la Ville. « Quand

*je suis parti au Samu social en 2006, Jean-Claude Gondard [directeur général des services de la Ville – ndlr] m'a dit : "Vous aurez du temps pour continuer le syndicat" »*, se souvient en souriant Pierre Godard, ancien agent du service et syndicaliste FSU. Pour lui, le patron des services et le cabinet du maire « savaient parfaitement quel était notre rythme de travail ».

René Giancarli, le directeur du Samu social, a longtemps été salué pour la qualité du travail de son service, qui faisait la fierté de Jean-Claude Gaudin. Entendu en garde à vue en juin 2017 par les gendarmes avec ses deux adjoints, l'ancien policier a depuis été lâché par la Ville et présenté comme l'unique responsable du système mis en place. « S'il est avéré que les gens travaillaient la moitié du temps, je confirme que nous ne le savions pas, assène ainsi Jean-Claude Gondard, le grand patron de l'administration tant municipale que métropolitaine. *Nous n'avons pas d'information sur l'organisation de ce cycle de travail par le chef de service.* »

En juin 2017, à la requête du parquet de Marseille, la Ville a, selon son avocat Rémi-Pierre Draï, communiqué à la justice des fichiers informatiques concernant cinq autres services municipaux. Devant le nombre de secteurs concernés et l'importance du préjudice, le parquet de Marseille a préféré fin octobre 2017 se dessaisir au profit du parquet national financier (PNF). Rien que pour le Samu social, le préjudice – salaires et charges détournés depuis 2010 – serait estimé à 5 millions d'euros, selon *Le Canard enchaîné*.

« Les enquêteurs se sont aperçus que c'était aussi valable pour d'autres services et que ça mettait en cause toute la gestion de la municipalité, explique une source proche du dossier. Pour le procureur de Marseille, c'était plus simple de ne pas gérer un dossier qui pouvait mettre en cause la municipalité, car un procureur est forcément amené à avoir des contacts avec la mairie. » Contacté, Xavier Tarabeux, procureur de Marseille, a refusé de confirmer, l'enquête étant désormais confiée au PNF. Lequel a également refusé de répondre à nos

questions. « *L'enquête est secrète pour préserver un maximum d'éléments, l'objectif étant qu'elle aboutisse* », rappelle-t-il.

À la suite du séisme provoqué en janvier 2017 par la perquisition des gendarmes au Samu social, la Ville a tenté d'y voir plus clair dans le temps de travail de ses quelque 12 000 agents. Lors de deux comités techniques, en juin et décembre 2017, l'équipe de Jean-Claude Gaudin a recensé les cycles de travail existants, service par service. Étonnamment, cela n'avait jamais été fait. « *Quand je suis arrivé en 1995, il n'y avait pratiquement pas d'organigramme*, justifie Jean-Claude Gondard. *J'avais juste une grille des directeurs généraux et en dessous les organigrammes s'autogérait au niveau des chefs de service.* »

Alors que la durée de travail légale est de 1 607 heures, les agents marseillais travaillent officiellement 1 567 heures, soit 40 heures de moins, un avantage social acté par une délibération municipale de mars 2002. Sans préjuger des résultats de la procédure judiciaire, nos entretiens avec des agents de divers services montrent que ces 1 567 heures n'étaient pas effectuées dans divers secteurs. Ils font remonter des fonctionnements atypiques, sur lesquels ont pu prospérer quelques abus individuels caractérisés. « *L'enquête a tapé sur le Samu social, mais il y a plein d'endroits où cela fonctionne pareil* », explique Luc Bedrossian, délégué CFE-CGC.

Les enquêteurs se sont également intéressés aux heures supplémentaires. Au Samu social, les « *patrouilleurs avaient tous une heure supplémentaire par semaine pas forcément effectuée, soit environ 50 euros par mois* », reconnaît un agent du service. Une petite équipe d'agents aurait même bénéficié, selon lui, d'un « *nombre d'heures supplémentaires astronomique* ». Cet usage aurait permis à la Ville d'éviter de verser des indemnités de sujétions spéciales liées à la pénibilité des maraudes.

Cette utilisation d'un volant d'heures supplémentaires comme complément de rémunération, sans contrôle de leur exécution, ne semble pas propre au Samu social. « *Des heures supplémentaires forfaitaires ont pu être utilisées comme une forme de prime, ce qui est illégal,*

reconnaît Patrick Rué, le secrétaire général de Force ouvrière territoriaux, le syndicat majoritaire, sans citer les services concernés. *Mais sans pointeuse, ce sera difficile à prouver.* »

Depuis son petit bureau donnant sur le Vieux-Port, Jean-Claude Gondard assure que ce problème appartient au passé. « *Parlons de ce qui est prescrit, lâche-t-il avec un petit sourire. Il y a dix ans, on avait des chauffeurs qui faisaient 150 heures d'heures supplémentaires [par mois – ndlr].* » Selon ce proche de Gaudin, la Ville a régularisé « *depuis longtemps* » le régime des heures supplémentaires « *service par service* ». « *Nous devons peut-être encore plus contrôler en généralisant les badgeuses, mais la normalisation est déjà faite* », assure-t-il.

### « Depuis quand les agents font-ils leurs propres horaires ? »

Pourtant en mars 2017, après l'affaire du Samu social, le même Gondard envoyait une note confidentielle aux chefs de service leur demandant de mettre fin à « *une pratique malheureusement trop répandue* » qui consiste « *à payer des heures supplémentaires au maximum des taux et du nombre, sans véritable contrôle d'exécution du service* ».

Le plafond légal de 25 heures supplémentaires est « *souvent reconduit systématiquement chaque mois, assimilé à un complément forfaitaire et permanent de rémunération* », déplore le patron des services, qui souligne les risques de condamnation pour détournement de fonds publics... Mi-février 2018, un rapport interne de l'inspection générale des services sur les musées, **révélé par Marsactu**, évoque lui aussi des « *suppléments salariaux indus* » versés par le biais d'heures supplémentaires non vérifiées. Après le brusque tour de vis de l'administration, Christine Donadio, secrétaire générale adjointe de la FSU, a reçu plusieurs appels d'agents, travaillant notamment à l'hôtel de ville, qui se plaignaient de ne plus être rémunérés pour des heures supplémentaires non effectuées, comme ils en avaient l'habitude. « *On leur a expliqué que ce n'était pas légal et qu'on ne pouvait pas revendiquer* », s'exclame la syndicaliste.

L'anecdote montre à quel point ces usages ont fini par brouiller les repères entre légalité et non-légalité dans l'esprit de certains agents.

Une radioscopie de quelques services, parcs et jardins, bibliothèques, entretien, musées, montre que les arrangements sur les horaires étaient en effet courants. Dans les parcs et jardins, avant la remise à plat de décembre 2017, les surveillants faisaient environ « 100 heures de moins » que les 1 567 heures prévues « *compte tenu de la pénibilité* », reconnaît facilement l'un d'eux rencontré en février. Selon le recensement des horaires effectué par la mairie en novembre 2017, leur temps de travail était pourtant officiellement de 1 567 heures. Cet agent relate en outre l'existence « *jusqu'en décembre dernier* » d'une « *équipe spéciale de trois agents qui travaillaient une semaine sur trois du lundi au dimanche* ». « *Ils ouvraient les parcs non gardés le matin, les fermaient le soir. Ils devaient travailler trois heures par jour. On y entre par clientélisme, ça se fait par affinité.* » Quant aux surveillants du jardin botanique du parc Borély, ils bénéficiaient eux aussi d'horaires dérogatoires : « *Ils gardiennaient le jardin quatre jours d'affilée (36 heures), puis disposaient de six jours de repos.* » Ces horaires n'ont jamais été formalisés en comité technique paritaire, mais étaient, selon cet agent, *a minima* connus de sa direction des services techniques. Patrick Rué dit ne pas connaître cet état de fait, mais reconnaît que ce type d'arrangement peut être possible « *parce que c'est la seule manière d'assurer le service* ». Ce n'est pourtant pas Byzance au service des parcs et jardins. La centaine de surveillants restants ne permet plus de gardiennier de façon fixe que sept grands parcs marseillais. « *D'ici fin 2018, on va encore perdre des agents et on devra arrêter de gardiennier deux ou trois parcs supplémentaires, soupire l'agent. On gère la pénurie en bricolant.* »



La BMVR de L'Alcazar, cours Belsunce.

Autre service, celui des bibliothèques lui aussi en sous-effectif, et même constat. Depuis son ouverture en 2004 à Belsunce en plein centre-ville, la bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR), L'Alcazar, est la vitrine du réseau. Des agents reconnaissent qu'ils n'ont jamais effectué les 1 567 heures annuelles affichées. « *C'est un arrangement qui n'est jamais passé en comité technique*, explique une bibliothécaire, qui préfère garder l'anonymat. *La pause méridienne – entre 45 minutes et une heure – est décomptée dans nos 35 heures hebdomadaires de travail.* »

Soit environ quatre heures par semaine non effectuées et pourtant décomptées. « *On fait 31 heures par semaine, et l'été, jusqu'en 2015, c'était 28 heures avec les horaires d'ouverture réduits* », dit une ancienne cadre des bibliothèques. Un temps de travail bien moindre que celui qui est officiellement remonté lors du recensement de novembre 2017. Et difficile pour la Ville de l'ignorer : dès 2013, la chambre régionale des comptes avait estimé à 32 heures ce temps de travail.

« *Ce n'est pas le personnel qui a choisi ces horaires, c'est l'administration qui les a imposés*, rappelle Raymond Romano, secrétaire général du syndicat des cadres CGT Marseille et responsable département société à L'Alcazar. *Le personnel est pointé du doigt alors que l'administration a toutes les responsabilités. Depuis quand les agents font-ils leurs propres horaires ?* » La Ville dispose d'une centaine de femmes de ménage, chargées du nettoyage de plusieurs bâtiments municipaux. Selon deux sources internes au service, avant la mise à plat de 2017, ces agents municipaux travaillaient officiellement 32 heures et demie par semaine (au lieu de 37,5 heures prévues pour atteindre les 1 567 heures annuelles). Et en fait, les femmes de ménage, qui arrivent à 5 h 30 du matin dans les bureaux, partaient souvent plus tôt que

prévu. « En réalité, à partir de 9 heures et de l'arrivée des agents administratifs, elles ne pouvaient plus rien faire, raconte un agent. Elles étaient censées attendre dans leur petit local jusqu'à midi, mais généralement, elles partaient. Maintenant, elles ne peuvent plus, c'est contrôlé. »

### « Défaillances de la totalité de la chaîne hiérarchique »

Dans les musées marseillais, à la suite de plusieurs alertes anonymes dénonçant des emplois fictifs et des passe-droits depuis août 2017, une enquête de l'inspection générale des services (IGS) a confirmé un défaut de contrôle des agents réellement présents. Outre le cas particuliers de trois agents électrons libres souvent absents de leur poste sans justification, une synthèse du rapport d'enquête, datée du 15 février 2018 et **révélée par Marsactu**, pointe des défaillances systémiques et une hiérarchie « complaisante ».



La direction générale du personnel a été perquisitionnée par les gendarmes le 30 janvier 2018.

L'IGS décrit des « présences factices les week-ends », des « repos compensatoires cumulés avec le paiement d'heures supplémentaires », ainsi que des « suppléments salariaux indus » versés par le biais d'heures supplémentaires non vérifiées. « Les déclarations de présence réalisées en début de journée ne permettent pas d'attester durablement de la présence des agents » en salle, indique ainsi l'IGS, qui souligne le peu de fiabilité de certains « chefs surveillants, en charge des feuilles de présence ». Le rapport pointe des « défaillances nombreuses de la totalité de la chaîne hiérarchique », notamment les week-ends où, faute d'astreinte des cadres, les musées marseillais « sont sous l'entière responsabilité d'agents de catégorie C ».

Secrétaire général de la FSU des territoriaux à la Ville de Marseille, Jean-Pierre Zanlucca travaille à la Vieille-Charité, l'un des 14 musées municipaux,

qui accueille souvent les grandes expositions, comme celle sur Picasso jusqu'en juin. Dans des musées en sous-effectif, où du fait d'un personnel âgé, majoritairement reclassé d'autres services, le taux d'absentéisme est élevé, il sait combien la hiérarchie peut se montrer accommodante sur les horaires pour éviter la fermeture de salles.

À l'été 2012, pour l'exposition consacrée à l'artiste et architecte autrichien Hundertwasser à la Vieille-Charité, il se souvient que son équipe travaillait 4 jours d'affilée puis bénéficiait de 5 jours de repos, « soit environ 96 heures de travail par mois au lieu de 157 ». « Pendant 4 mois, nous avons fait un mi-temps payé plein pot, reconnaît-il. C'était un planning fait en interne sur une problématique d'été pour éviter l'absentéisme. » Selon lui, ce cas s'est reproduit lors de « deux ou trois expositions ».

Au-delà de ces « arrangements » ponctuels, Jean-Pierre Zanlucca soupçonne des abus sur les jours fériés. Pour chacun des 8 jours fériés travaillés dans l'année, le règlement des musées prévoit « de ne faire appel qu'à une seule équipe » par musée, soit une quinzaine d'agents qui reçoivent une indemnité supplémentaire de 265 à 367 euros. « Le jeudi 25 mai 2017, j'ai travaillé à la Vieille-Charité : une quinzaine d'agents maximum étaient présents, relate le syndicaliste. Sur la feuille de présence, que j'ai pu voir, 33 agents figuraient. Comment le lundi suivant, le service du personnel et l'administrateur général des musées ont-ils pu valider le paiement informatique d'une feuille à 33 agents, alors que c'est contraire au règlement ? »

Le syndicaliste a calculé que « si musée par musée, on a gonflé les effectifs sur les 35 jours fériés effectués depuis 2012, on est sur l'équivalent de 1,2 million d'euros possiblement détournés ».

Pour assurer sa défense, la Ville a fait appel au printemps 2017 à un avocat parisien, M<sup>e</sup> Rémi-Pierre Draï, également avocat du parti Les Républicains. Après la révélation **par Marsactu** puis *Le Canard enchaîné* de l'enquête sur le Samu social, le maire Jean-Claude Gaudin s'est présenté comme victime d'agents indélicats, affirmant en mai dans un

communiqué avoir « *décidé de déposer plainte et de se constituer partie civile dans cette affaire* ». Selon son avocat, la municipalité LR a subi un « *préjudice financier et moral* ».

Cette stratégie de communication est en partie mensongère : aucune plainte n'a finalement été déposée et il est par ailleurs **impossible** de se constituer partie civile dans le cadre d'une enquête préliminaire. Cela **n'est possible** que devant des juges d'instruction, si une information judiciaire est ouverte, ou lors du procès. « *Ça leur permet d'apparaître du bon côté, comme la victime, et éventuellement d'espérer avoir accès au dossier dans la période du contradictoire* », décrypte un magistrat. Car en fin d'enquête préliminaire, le procureur de la République remet une copie de la procédure aux suspects qu'il entend poursuivre ainsi qu'aux éventuelles victimes ayant déposé plainte. C'est **la phase du contradictoire**. Les parties peuvent formuler des observations et des demandes d'actes.

Rémi-Pierre Draï insiste sur « *le côté salvateur de cette enquête qui permet de remettre les dossiers dans l'ordre* ». « *Il y a une ferme volonté de la Ville de*

*Marseille de faire en sorte que tout soit parfaitement légal, déclaré et égalitaire entre les agents, sans passe-droits* », martèle l'avocat. Mais pourquoi a-t-il fallu attendre une enquête judiciaire pour que l'équipe de Jean-Claude Gaudin, au pouvoir depuis 23 ans, se décide à mettre de l'ordre dans ses services ?

« *On n'est pas très bien payés à Marseille, il n'y a pas beaucoup de primes, il n'y a pas de projet, donc la seule façon de motiver les agents, c'est de distribuer des congés* », souligne un cadre des musées. L'ancien syndicaliste Pierre Godard confirme : « *On en revient toujours aux arrangements, et l'arrangement le plus indolore a été le temps de travail.* »

### Boite noire

Mediapart a mené cette enquête avec notre partenaire le **site d'information marseillais Marsactu**. En octobre 2017, nous avons choisi de **renforcer notre partenariat** avec ce site indépendant qui propose des enquêtes sur les enjeux de l'aire métropolitaine marseillaise. Sa rédaction a fait le choix d'un modèle économique fondé sur l'abonnement avec l'ambition de convaincre 5 000 abonnés.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.